



APAVE
AGENCE DE NANCY
3 rue de l'Euron
54320 MAXÉVILLE
N° SIRET : 90386907100626

DONNEUR D'ORDRE
EPFGE
Rue Robert Blum
54700 PONT-À-MOUSSON
CONTACT : Monsieur BERNIER Vincent



RAPPORT DE PRELEVEMENT(S) ET ANALYSE(S) DE MATERIAUX ET PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE



2025 Google
du Soleil de Tunis

Numéro d'offre : 3086282.3 Numéro de commande : C25302518 Numéro de rapport (n° de tâche): T252026686 Date : 09/01/2026	Lieu d'intervention : Sous-sol N°145 Rue Division LECLERC Destinataire rapport : BERNIER Vincent	Date d'intervention : Du 16/12/2025 Intervenant : Monsieur Youri VILLEMIN Signature : 
--	--	--

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 12 pages*

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
DESIGNATION DU BATIMENT OU DE L'EQUIPEMENT	3
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE	3
EXÉCUTION DE LA MISSION	3
SIGNATURE ET VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	3
CONCLUSION DU RAPPORT	3
RESULTATS DU REPERAGE	4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE APRES ANALYSE(S).....	4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRES ANALYSE(S)	4
INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES A REALISER.....	4
LOCAUX NON VISITES	4
ELEMENTS NON INSPECTES :	4
MATERIAUX OU PRODUITS NON PRELEVES	4
COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION	4
OBJECTIF	4
REFERENCES NORMATIVES.....	4
CONDITIONS DE REALISATION DES PRELEVEMENTS	4
PRECONISATIONS	4
ANNEXE PHOTOS.....	6
ANNEXE CROQUIS (OPTIONNEL).....	7
ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES	9

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES
1.1	DESIGNATION DU BATIMENT OU DE L'EQUIPEMENT

Adresse : **Sous-sol**
N°145 Rue Division LECLERC

Date du permis de construire : **Non communiquée**
Date de fabrication de l'équipement : **Non communiquée**

Nature de l'équipement : **Sous-sol**

1.2	DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE
	Nom : EPFGE Adresse : Rue Robert Blum 54700 PONT-À-MOUSSON Qualité :	Nom : EPFGE Adresse : Rue Robert Blum 54700 PONT-À-MOUSSON

1.3	EXÉCUTION DE LA MISSION
	Repérage réalisé par : VILLEMIN Youri N° certificat de qualification : C3539 Date d'obtention : 02/03/2022 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Qualixpert Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est Adresse laboratoire : 20, rue du Kochersberg - BP 50047 67700 Saverne Cedex 1 1-1751 Numéro d'accréditation : Organisme d'assurance professionnelle : AXA FRANCE IARD Adresse assurance : 313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX N° de contrat d'assurance : 10800807204 Date de validité : 31/12/2025 Date de la commande : 15/12/2025 Accompagnateur : Le locataire

1.4	SIGNATURE ET VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT
	Nom du diagnostiqueur : VILLEMIN Youri Signature 	Lieu et date d'établissement du rapport Fait à MAXÉVILLE le 09/01/2025 <nomSociete> rone >

1.5	CONCLUSION DU RAPPORT
-----	-----------------------

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2 RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et parties de composant auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante après analyse(s)

Etage	Local	Elément	Matériau / Produit	Référence du prélèvement
Sous sol	Cave	remplissage tout venant	Fibres ciment - Brut	P001

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante après analyse(s)

Néant

3 INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES A REALISER

3.1 Locaux non visités

Néant

3.2 Eléments non inspectés :

Néant

3.3 Matériaux ou produits non prélevés

Sans objet

4 COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 OBJECTIF

Apave a pour mission de réaliser des prélèvements d'échantillons de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante désignés par le client, présents dans les immeubles, équipements, matériels, process ou articles divers et de les faire analyser par examen en microscopie optique ou électronique à transmission par un laboratoire dûment accrédité par le COFRAC afin d'y déceler une éventuelle présence d'amiante.

NOTA. Le présent rapport ne constitue ni un rapport de repérage ni un diagnostic du ou des bâtiments ou parties de bâtiment visités, au sens des Code de la Santé Publique et Code du Travail.

4.2 REFERENCES NORMATIVES

Tableau A1 de la Norme NF X 46 020 d'Août 2017.
 Tableau A1 de la Norme NF X 46 100 de Juillet 2019

4.3 CONDITIONS DE REALISATION DES PRELEVEMENTS

Les prélèvements de matériaux ou produits ont été conditionnés en double ensachage étanche sur lequel ont été précisément identifiés la nature du matériau, son aspect et sa localisation.

Les analyses des échantillons de matériaux et produits ont été réalisées par un laboratoire accrédité par le COFRAC.

Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au guide technique d'accréditation des laboratoires LAB GTA 44 révision 01 « Recherche d'amiante dans les échantillons massifs » du COFRAC.

Moyens mis à disposition de l'opérateur : Néant

Commentaire : Néant

5 PRECONISATIONS

Le présent document peut constituer un élément important du dossier technique amiante.

Le dossier technique amiante doit être mis à jour et tenu à la disposition :

- des occupants de l'immeuble, des employeurs, des représentants du personnel et des médecins du travail si l'immeuble comporte des locaux de travail et communiqué :
- aux opérateurs de repérage amiante pour les repérages avant travaux ou démolition.
- toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti
- aux personnes mentionnées à l'article 1334-29-5, paragraphe 2, 2^{ème} alinéa.

Toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant, doit être avertie de la présence d'amiante.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail. Elles comprennent notamment l'obligation d'élaborer une analyse de risque et un mode opératoire pour éviter toute action pouvant libérer des fibres dans l'air (ponçage, frottement, perçage, découpage...).

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre ou technicien spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE PHOTOS

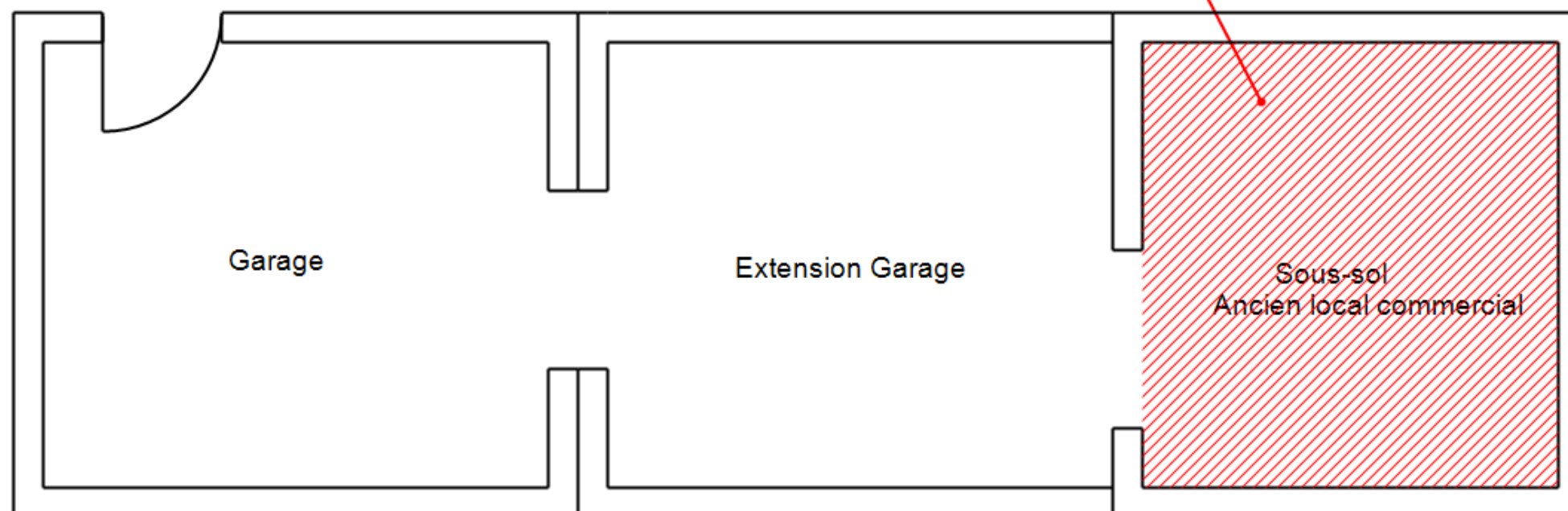
PRELEVEMENT : P001		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
EPFGE	T252026686	Sous sol - Cave
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment - Brut	16/12/2025	VILLEMIN Youri
Localisation		
remplissage tout venant - Plafond		
Résultat amiante		
Présence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : Fibres ciment		
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau (pulvérulent) (orange) en traces ; matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris) ; matériau dur (granulaire) (gris)	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-LE-140521-01	Fibres d'amiante de type chrysotile

ANNEXE CROQUIS (OPTIONNEL)

Client :	EPFGE	Titre :	Cave
N° rapport :	T252026686		
N° planche :	1/1	Lieu d'intervention :	N°145 Rue Division Leclerc
Type :	Version : 0 Planche de repérage technique en plan	Bâtiment :	
Date :	17/12/2025	Etage :	Sous sol
Intervenant :	VILLEMIN Youri	Commentaire :	
Origine du plan :			



Plancher Haut bois
 remplissage tout venant
 Fragements Fibres ciment
 P001:Présence d'amiante



ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV_00720251201716090



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

APAVE INFRASTRUCTURES ET
CONSTRUCTION FRANCE
Monsieur Youri VILLEMIN
3 Rue de l'Euron
54320 MAXEVILLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-140521-01 Date d'émission de rapport : 17/12/2025 14:01 Page 1/2
Dossier N° : 25A043930 Date de réception : 17/12/2025 Date d'analyse : 17/12/2025
Référence dossier Client: T252026686
C25302518 A - rue Robert Blum 54700 PONT-Â-MOUSSON - EPFGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-Sous sol - Cave - Plafond - remplissage tout venant - Fibres ciment - Brut	Matériau (pulvérulent) (orange) en traces ; matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris) ; matériau dur (granulaire) (gris)	MOLP* / EEV5	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-MOLP-WO24083) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



**Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS****RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-140521-01 Date d'émission de rapport : 17/12/2025 14:01 Page 2/2
Dossier N° : 25A043930 Date de réception : 17/12/2025 Date d'analyse : 17/12/2025
Référence dossier Client: T252026686
C25302518 A - rue Robert Blum 54700 PONT-À-MOUSSON - EPFGE



Thomas RENAT
Chef(fe) de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



